

DIRECTION DES ROUTES : PAR DEUX FOIS, ELLE RECULE !!

En janvier 2017, nous avons lancé une pétition sur l'harmonisation des horaires de travail sur les routes métropolitaines.

UNE REVENDICATION JUSTE ET PARTAGÉE PAR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL.

L'administration a tenté de nous imposer un premier projet inacceptable.

Nous avons combattu cette annonce en posant un préavis de grève pour le 26 février dernier.

Le 22 février, la Métropole reculait en rase campagne en renonçant à ce projet.

En septembre dernier, un nouveau projet est présenté. Malgré des avancées la Direction a tenté de vous la faire à l'envers en introduisant dans le dossier une clause totalement inacceptable

- ***Imposer aux agents transféré-e-s du Conseil Général de travailler 1 heure de plus pendant les cycles horaires décalés au prétexte d'une inégalité par rapport aux autres agents métropolitains.***

Pour la CGT, au contraire, ce qui n'est pas équitable, c'est de refuser la majoration pour travail de nuit pour le calcul du temps horaire de ces agents comme le prévoit le décret de 2002.

Aussi, nous avons demandé que l'intégralité des agents Métropolitains soit indemnisée. Nous exigeons que la Métropole prenne une délibération le permettant.

Si on veut parler d'équité, autant demander le meilleur.

Face à ces attaques, nous avons déposé le 24 octobre un préavis de grève reconductible.

Le 25 octobre, le Directeur Général des Services retirait le dossier de l'ordre du jour du Comité Technique et proposait d'organiser la semaine suivante une nouvelle réunion de discussion.

Encore une fois, notre action concertée nous a permis de faire reculer l'administration.

À NOUS, À VOUS D'ÊTRE VIGILANT !!